Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260526-DCM_2026_050-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 19 mai 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LIRZIN Yvon, M. MATHÉ Jacques, M. POUGNARD Xavier, Mme DERRIEN Anne-Marie, Mme GRIS Chantal, M. MONTIER François, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. BOUDOU Laurent, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUÉMENT Isabelle, CONSTANTIN Anne-Perrine, M. ROCHEREAU Yohann, Mme LE CALVEZ Florence, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, M. DUFOUIN Eric, Mme ALLAIN Pascale et M. GUILBAUD Alexandre.

PROCURATIONS : Mme GÜNEY Lorène à Mme CONSTANTIN Anne-Perrine
M. LETTY Patrick à Mme Isabelle LE QUÉMENT

SECRÉTAIRE : Mme CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 21 **Pouvoirs :** 2 **Votants : 23**

DCM_2026_050	**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - LISTE DE PROPOSITIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE SES MEMBRES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts impose d'instituer dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire explique que la nomination des commissaires par le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Pour que cette nomination puisse avoir lieu, une liste de 32 noms doit être dressée par l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260526-DCM_2026_050-DE

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

VU l'article L 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts instituant dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs composée, dans les Communes de plus de 2000 habitants, de neuf membres à savoir : le Président (Maire ou l'Adjoint délégué) et huit Commissaires ;

VU le courrier du Directeur Général des Finances Publiques des Côtes-d'Armor, en date du 30 mars 2026, rappelant que la désignation des commissaires doit être effectuée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que les commissaires titulaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DÉCIDE, à la majorité par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (*M. Eric DUFOUIN*) **de présenter** la liste ci-annexée, comportant respectivement 32 propositions de noms de commissaires titulaires et suppléants, en vue de la nomination des membres de la future commission communale des impôts directs.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

Mme le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260526-DCM_2026_050-DE

Annexe à la délibération du Conseil Municipal n°DCM_2026_050 du 26 mai 2026

Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

1	MME	DANVEAU	Maryse
2	MME	GELGON	Catherine
3	M.	LE BITOUX	Jean-Yves
4	M.	SALAUN	Guy
5	M.	PRAT	Didier
6	MME	LE RALEC	Marion
7	M.	MATHE	Jacques
8	M.	LEPINOIS	David
9	M.	PENNEC	Yves
10	M.	LE BESCOND	Guillaume
11	MME	DEVOLDERE	Nicole
12	MME	ALLAIN	Pascale
13	MME	TRANVOUEZ	Anne
14	M.	THERIN	Patrick
15	M.	TILY	Olivier
16	MME	DUFOUR	Laurence
17	M.	HAMONNOU	Bruno
18	M.	LOUTRAGE	Jean-Marie
19	M.	MIQUEL	François
20	MME	GOUPIL	Brigitte
21	M.	COUVREUR	Jacques
22	M.	LE JUNTER	Michel
23	M.	GAUBERT	Michel
24	MME	MEVEL	Joëlle
25	M.	LESENEY	Patrick
26	MME	GAUCHERY	Laurence
27	M.	DAOUDAL	Laurent
28	M.	LE COZ	Daniel
29	MME	BROUDIC	Marielle
30	M.	BOUDOU	Laurent
31	M.	MAGET	Pierre
32	M.	RIVAT	Pierre

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative et ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléant par le Directeur Départemental des Finances Publiques.